Image not found or type unknown

Droit sur enfant reconnu après naissance

Par **saint**, le **19/04/2008** à **13:22**

bonjour , voila mon frère est en couple avec son amie mais leur relation se détériore un peu . Ils ont une petite fille de deux ans mais qu'il n'a pas reconnu à la naissance, il compte donc aller le faire la maman est au courant. cependant il se demande quels seront ses droits s'il se sépare de la mère dans les mois a venir, au niveau de l'autorité parentale étant donné que la ils sont encore ensemble et essayent d'aranger leur situation si elle est d'accord pour qu'il ait l'autorité parentale conjointe doit il faire un déclaration conjointe au tribunal tant que ca va encore entre eux ??? pour être sur d'avoir des droits sur l'enfant .
ces droits changeront ils s'ils se séparent ?

merci davance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés